



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 MARS 2021 A 18H30  
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de la convocation : 19/03/2021

Date d'affichage : 26/03/2021

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 18

Nombre de votants : 20

**Présents** : Monsieur Franck DE MARCH, Madame Marilyne MULLER, Monsieur Daniel DRIUTTI, Monsieur Jean-Christophe MAROCK, Madame Antoinette CRISTALLO, adjoints.

Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Conseiller Municipal Délégué.

Mesdames et Messieurs Martine VIOT-STOFFEL, Gisèle FOSSATI, Lialia MIRIAN, Antonio DIONISI, Mustapha KHALDI, Stéphane DECOMBIS, Christophe RAGGI, Emilie FOSSATI, Didier MAGONI, Andrée MAGNE, Pierre TETTAMANTI, conseillers municipaux.

**Procurations :**

Madame Corine VENIER à Monsieur Daniel DRIUTTI

Madame Sophie LEMERLE à Monsieur Mustapha KHALDI

**Absents excusés :**

Madame Pascale WALGER

Monsieur Yves SCHOSSELER

**Absent :**

Monsieur Jonathan CRISCENTI

**Secrétaire** : Monsieur Jean-Christophe MAROCK

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**2. COMPTE DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable du Trésor Public de Hayange, concordant avec le compte administratif de la Commune.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Conseiller Municipal Délégué aux finances, propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses	1 705 861,99 €
- Recettes	2 035 290,19 €
- Excédent de clôture	329 428,20 €

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses	1 071 845,15 €
- Recettes	761 466,80 €
- Déficit de clôture	310 378,35 €

	Résultat clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	334 236, 25 €	- 310 378,35 €	23 857,90 €
Fonctionnement	272 852,40 €	329 429,20 €	329 429,20 €

Hors la présence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

### 4. AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement :	23 857,90 €
1068 – Affectation en investissement :	329 428,20 €

### 5. BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :	1 962 030,20 €
Section d'investissement :	1 469 152,57 €
Total du budget :	3 431 182,77 €

### 6. FISCALITE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie :	29,18 % *
Taxe Foncière Non Bâtie :	68,46 %

\*A compter de 2021, la part du département est transférée à la commune. « Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département » (14,92 % de la commune + 14,26 % du département).

**7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations comme suit et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux versements desdites subventions :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021	VOTES		
		Présents pour le vote	Votants	Résultats
<b>AMOMFERLOR</b>	2 500	18	20	Unanimité
<b>A.S. Neufchef Football</b>	4 000	18	20	Unanimité
<b>La Belle Epoque</b>	250	18	20	Unanimité
<b>CLAP</b>	0	18	20	Unanimité
<b>DOJO Neufchef</b>	0	18	20	Unanimité
<b>Donneurs de sang</b>	300	18	20	Unanimité
<b>Conseil de Fabrique</b>	300	17 Mme MULLER ne prend pas part au vote	19	Unanimité
<b>FNACA Neufchef</b>	400	18	20	Unanimité
<b>KARATE CLUB Neufchef</b>	400	17 M. KHALDI ne prend pas part au vote	18	Unanimité
<b>Pétanque de Neufchef</b>	200	18	20	Unanimité
<b>Souvenir Français</b>	800	18	20	Unanimité
<b>Sport Pour Tous</b>	0	18	20	Unanimité
<b>US Vétérans de Neufchef</b>	250	18	20	Unanimité
<b>NET HOME</b>	1 110	17 M. DRIUTTI ne prend pas part au vote	18	Unanimité
<b>Douceur De Vivre</b>	350	18	20	Unanimité
<b>EFI</b>	0	18	20	Unanimité
<b>Danse De Groupe</b>	0	18	20	Unanimité
<b>TOTAL</b>	10 860 €			
<b>COMITES</b>	<b>MONTANTS 2021</b>		<b>Votants</b>	Unanimité
<b>Coopérative scolaire Ecole Louis Pergaud 164 élèves x 4,50 €</b>	738	18	20	Unanimité

<b>Coopérative scolaire Ecole Alphonse Daudet 97 élèves x 6,00 €</b>	582	18	20	Unanimité
<b>Comité de Jumelage OFENA (0,70 €/hab.)</b>	0	18	20	Unanimité
<b>Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch</b>	6 120	18	20	Unanimité
<b>Jeunes – 18 ans en 2021</b>	2 500	18	20	Unanimité
<b>TOTAL</b>	9 940 €			
<b>ASSOCIATIONS HORS NEUFCHÉF</b>	<b>MONTANTS</b>		<b>Votants</b>	
<b>Prévention routière</b>	100	18	20	Unanimité
<b>FNDIRP</b>	100	18	20	Unanimité
<b>USEP Hayange</b>	En attente	18	20	Unanimité
<b>Secours Populaire Hayange</b>	150	18	20	Unanimité
<b>AFM TELETHON</b>	150	18	20	Unanimité
<b>Croix Rouge Française</b>	0	18	20	Unanimité
<b>Restos du Cœur</b>	200	18	20	Unanimité
<b>APEI (Brioche de l'amitié)</b>	350	18	20	Unanimité
<b>AFSEP (sclérose en plaques)</b>	0	18	20	Unanimité
<b>Vie Libre (alcooliques anonymes)</b>	100	18	20	Unanimité
<b>ASE ST EXUPÉRY (5,24 €/élève)</b>	150	18	20	Unanimité
<b>AISF (convention)</b>	10 000	18	20	Unanimité
<b>TOTAL</b>	11 300 €			

<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>32 100 €</b>
-----------------------	-----------------

**8. DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le projet tel que présenté ;
- sollicite du Département de la Moselle une subvention au titre du dispositif AMISSUR ;
- précise que les travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement ;
- s'engage à ne pas commencer lesdits travaux avant l'autorisation du Département ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents et notamment la convention de gestion de la voirie avec l'U.T.T (Unité Territoriale de Thionville) pour la partie des travaux situés sur la départementale.

## **9. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le rapport d'évaluation du 10 février 2021 de la CLECT ;
  - prends acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport.

## **10. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – INFRACOS**

Après avoir en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

## **11. PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve la participation de la Commune au groupement de commande pour le contrôle des poteaux incendie ;
  - autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

## **12. TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CAVF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désapprouve le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

## **13. MOTION DE SOUTIEN A L'EGARD DE MONSIEUR PIERRE MUEL, MAIRE DE MARIEULLES-VEZON**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à l'égard de Monsieur Pierre MUEL, Maire de la Commune de Marieulles-Vézon suite à l'agression dont il a été victime.

## **14. DECISIONS ET INFORMATIONS**

### **Liste des décisions à compter du 2 février 2021**

#### **DECISION 2021 – 001 du 8 février 2021**

**Objet :** Mise en place d'une ligne de trésorerie

Emprunteur : Commune de Neufchef

Prêteur : la Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à financer l'avance des subventions attendues dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire

Montant : 200 000 €

Durée : 1 an

Taux : €ster flooré + marge de 0.70 %

Disponibilité et remboursement des fonds : tirage : crédit d'office et remboursement : débit d'office.

Commission d'engagement : 200 €

Commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Observation : L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.

Date	Bord	Place	Tiers	Objet	Imputation	Liquidé
09/02/2021	20	130	SAS SIEMENS	EXTENSION ALARME INCENDIE SALLE POLYVALENTE	2135	2 728,80 €
					<b>Total</b> 2135	<b>2 728,80 €</b>
09/02/2021	21	131	SA ROCHA	EPANDEUR	2158	3 056,40 €
					<b>Total</b> 2158	<b>3 056,40 €</b>
03/03/2021	33	199	SEAFF	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE COTEAU FLEURI	21568	4 615,75 €
03/03/2021	33	200	SEAFF	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE CITE ARTISANALE	21568	5 305,82 €
					<b>Total</b> 21568	<b>9 921,57 €</b>
<b>Total général</b>						<b>15 706,77 €</b>

Séance levée à 20h17.

Neufchef, le 26 mars 2021

Le Maire,



Charlotte LAMBOUR